

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

14/01/2022

Dossier complet le :

28/01/2022

N° d'enregistrement :

2022-12095

1. Intitulé du projet

Construction d'hangars type volière avec couverture photovoltaïque sur élevage de gibier existant

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

UNITE

Nom, prénom et qualité de la personne

Alexandre ALBANEL, Président du Directoire

habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

3 3 2 3 4 6 7 0 9 0 0 0 3 0

Forme juridique

SA à directoire et conseil de surveillan

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement	a) travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R.111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R.*420-1 du code de l'urbanisme comprise entre 10 000 et 40 000m2

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à la construction d'hangars d'élevage type volière photovoltaïque sur un élevage de gibier existant. Les volièrès auront une emprise au sol total de 20 292 m2, incluant une poussinière de 170 m2. Pour le bon fonctionnement de la centrale photovoltaïque, un local technique sera implanté à proximité de la volière. Ce local aura une emprise au sol de 21m2

La poussinière existante sera démolie, et sera remplacée par une poussinière implantée sous un des hangard.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Remplacer et moderniser les volières de l'élevage pour améliorer les conditions d'exploitation et pérenniser l'activité
- Créer des zones abritées des intempéries dans les volières pour améliorer le bien-être des oiseaux et des zones d'ombrages supplémentaires, limitation de la mortalité ; les buissons existants seront conservés dans les volières.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le terrain n'aura pas besoin d'être nivelé car ce type de structure permet de s'adapter au type de terrain.

Les eaux pluviales seront traitées naturellement. Une étude de sol avec des tests d'aptitude à la perméabilité sera réalisée avant le chantier pour s'assurer de la nature du sol.

Le projet n'a pas pour but de collecter l'eau mais de la laisser s'écouler. Au vu de l'état initial du site, l'écoulement du terrain des eaux pluviales reste inchangé. Le projet n'imperméabilisera pas le sol.

Les volières seront pré-assemblées en usine et montées sur le site :

La poussinière à partir de fin septembre (période où elle est vide), les autres volières entre décembre et fin mars sur une période de 4 mois environ (pas d'animaux à cette période sur l'élevage), les horaires et les périodes de chantier seront définis et adaptés en concertation avec l'exploitant agricole afin de ne pas perturber son activité mais aussi les riverains afin d'éviter toute nuisance sonore sachant que :

Le mode constructif présente peu de nuisance, il s'agit de structures légères montées grâce à des petits engins de levage.

Utilisation d'engins récents et régulièrement entretenus répondant aux normes en vigueur.

Les travaux seront réalisés en une seule phase. Pas de travaux les jours fériés et le week-end.

L'emplacement de la base de vie ainsi que la zone de stockage sera défini avec l'exploitant agricole et sera en retrait de l'emprise public.

Pour la gestion des déchets un tri sélectif sera mis en place sur le chantier avec une évacuation régulière des déchets de construction et de la démolition de la poussinière un centre habilité.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le remplacement des volières existantes par des volières photovoltaïques va permettre d'améliorer les conditions d'exploitation et le bien-être des animaux au sein de l'élevage, tout en garantissant la solidité des volières dans le temps.

L'installation de volières photovoltaïques à la place des volières existantes est donc un moyen d'avoir un outil de travail moderne, durable et plus sûr, garantissant des conditions d'élevage optimales.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de démolir: la poussinière actuelle
Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise au sol du projet (Volières+locaux techniques) :	20 292 m ²
Surface plancher (Volières + locaux techniques) :	262.30 m ²
hauteur au faîtage des volières	5.60 m
Hauteur à l'égout (volière) :	2.50 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu dit : Les grandes Métairies
86350 Usson du Poitou

références cadastrales :

Préfixe 000

section : AL

parcelles : 67 ; 69 ; 70 ; 71

Coordonnées géographiques¹

Long. 00°31'53"74

Lat. 46°18'02"51

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " "

Lat. ° ' " "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " "

Lat. ° ' " "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	https://www.geoportail.gouv.fr/carte
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source: https://lnpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	https://monumentum.fr/vienne-d-86-carte.html
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	source mairie et géorisque
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	source : cartographie Carmen
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	source : cartographie Carmen
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	source : mairie
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	source : carmen
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	source: https://www.geoportail.gouv.fr/carte
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	source : carmen

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	le projet n'augmentera pas les prélèvements actuels => aucun impact
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	la déconstruction de la poussinière actuelle va engendrer environ 25 m3 de déchets inertes (beton , ferraille) Les travaux de terrassement effectués pour les fondations localisées, le reste du terrain restera enherbé les buissons actuels seront conservés.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune importation de remblais ne sera nécessaire.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	le site d'élevage est déjà existant, ayant une faible biodiversité, il n'y aura pas d'impact notable sur la faune et la flore.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	la vocation agricole du terrain est préservé, il n'y a pas de modification de la nature de l'élevage
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	source : georisques .gouv.fr
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet diminue les risques sanitaires (Grippe aviaire) : les vollères permettent une meilleure protection, les abreuvoirs seront placés sous les ombrières, donc protégés des fientes des oiseaux migrateurs
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant la phase chantier : - 3 camions de déchets inerts pour la déconstruction de la poussinière, - livraison des structures , des panneaux photovoltaïques et du câblage nécessaire au raccordement électrique.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	exception en phase chantier , lors de la mise en place des structures porteuses qui se fera grâce à de petits engins de levage.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pendant la phase chantier , un tri sélectif sera mis en place sur le chantier et avec une évacuation régulière des déchets de construction vers un centre habilité. la phase exploitation n'engendre pas de production de déchets.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	le projet n'aura pas d'impact visuel, le terrain est caché par la végétation sur les faces : Est, Ouest et Sud. Partiellement visible de la route.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Empty response area for question 6.2.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Empty response area for question 6.3.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les effets négatifs notables du projet sur l'environnement sont minimales et sont essentiellement dus à la phase travaux, les éléments suivants permettront de les éviter ou les réduire :

- Gestion des déchets par un tri sélectif lors de la phase chantier
- Adaptation de la phase chantier
- Utilisation d'engins récents et régulièrement entretenus et répondant aux normes en vigueur

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce site d'élevage déjà existant, a reçu les autorisations administratives nécessaires à son fonctionnement, ce projet de construction de hangars de type volière avec couverture photovoltaïque ne va pas augmenter le risque sur l'environnement :

- Le projet intègre et prend en compte les différents risques et se situe hors de toute zone soumise au aléas.
- Le projet se situe hors de toute zone classée ou protégée.
- Le chantier respectera une charte de chantier vert et n'entraînera pas de pollution en phase chantier.
- Pas d'impact sur les masses d'eau, pas d'affouillement, pas de pollution des eaux souterraines due à l'activité de l'élevage.
- Le risque sanitaire sera diminué, les abreuvoirs seront protégés.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
-Annexe 7 : Notice explicative (présentation de l'élevage actuelle et du projet , incluant 2 photomontages)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Lyon

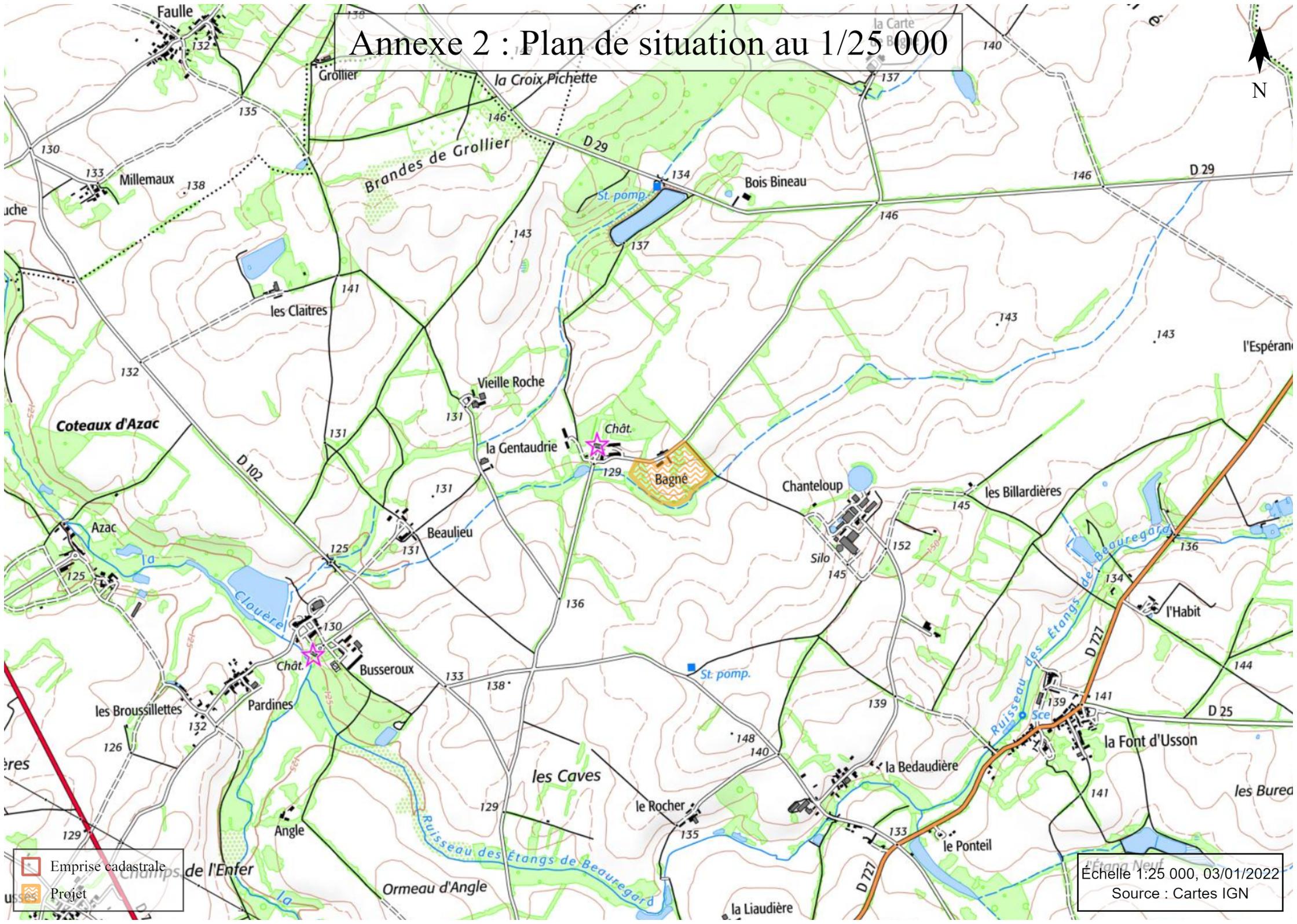
le. 11 janvier 2022

Signature



2 rue Président Carnot
69293 LYON CEDEX 02
Tél. 04 72 41 08 08
Fax 04 72 77 97 97
RCS LYON 332 346 709
www.unite.fr

Annexe 2 : Plan de situation au 1/25 000

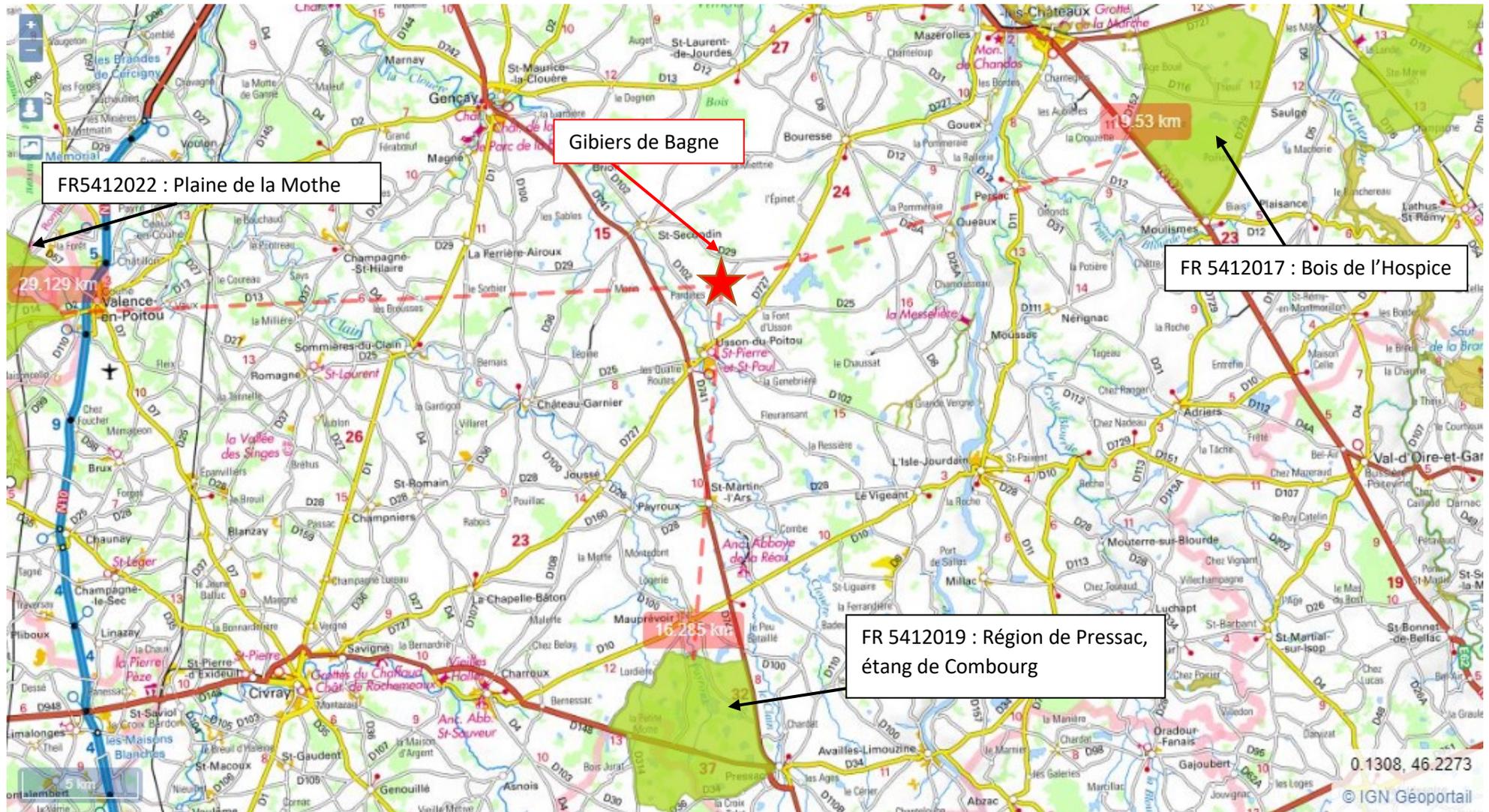


Emprise cadastrale
Projet

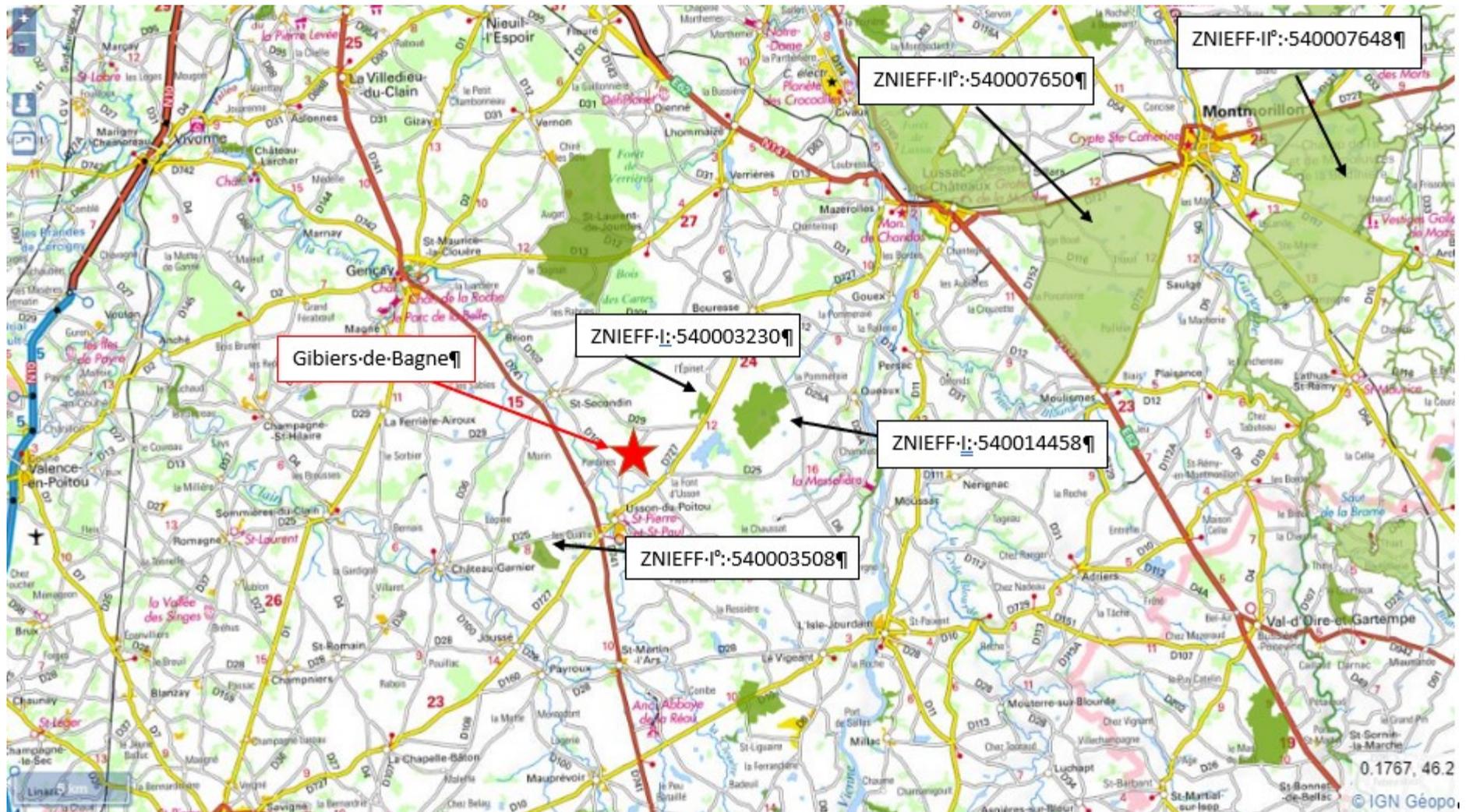
Echelle 1:25 000, 03/01/2022
Source : Cartes IGN

Annexe 6 :

Plan de situation du projet par rapport au sites Natura 2000 les plus proches



Plan de situation du projet par rapport aux zones de protections réglementaires ZNIEFF de type 1 et ZNIEFF de type 2





**Construction d'Hangars type volière avec couverture photovoltaïque
élevage des Gibiers de Bagne
Usson du Poitou (86)**

Annexe 7 : Notice explicative



HYDROÉLECTRIQUE



PHOTOVOLTAÏQUE



ÉOLIEN

Table des matières

1. PRESENTATION DU GROUPE UNITE.....	3
1.1 LE GROUPE.....	3
1.2 NOS ATOUTS.....	3
1.3 NOS 35 ANS D'EXPERIENCE.....	4
1.4 NOTRE ANCRAGE TERRITORIAL.....	4
2. PRESENTATION DES GIBIERS DE BAGNE.....	6
2.1 LOCALISATION.....	6
2.2 L'ELEVAGE DES GIBIERS DE BAGNE.....	7
2.3 FONCTIONNEMENT DE L'EXPLOITATION.....	8
3. PRESENTATION DU PROJET.....	10
3.1 LA VOLIERE PHOTOVOLTAÏQUE.....	10
3.2 AVANTAGES DU PROJET POUR L'EXPLOITANT DES GIBIERS DE BAGNE.....	13

1. PRESENTATION DU GROUPE UNITE

1.1 LE GROUPE

Depuis plus de 35 ans, le groupe UNITE développe, construit et exploite des centrales de production d'électricité locale et durable : des centrales hydroélectriques, des parcs éoliens et des installations photovoltaïques.

UNITE est un groupe, agile, financièrement solide, ancré dans les territoires, avec des compétences reconnues, dans le secteur des énergies renouvelables. UNITE conduit sa croissance, avec des démarches et des valeurs inscrites dans la durée.

UNITE est une Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance. Ses principaux actionnaires financiers sont : OMNES CAPITAL, BPI-FRANCE et SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CAPITAL PARTENAIRES.

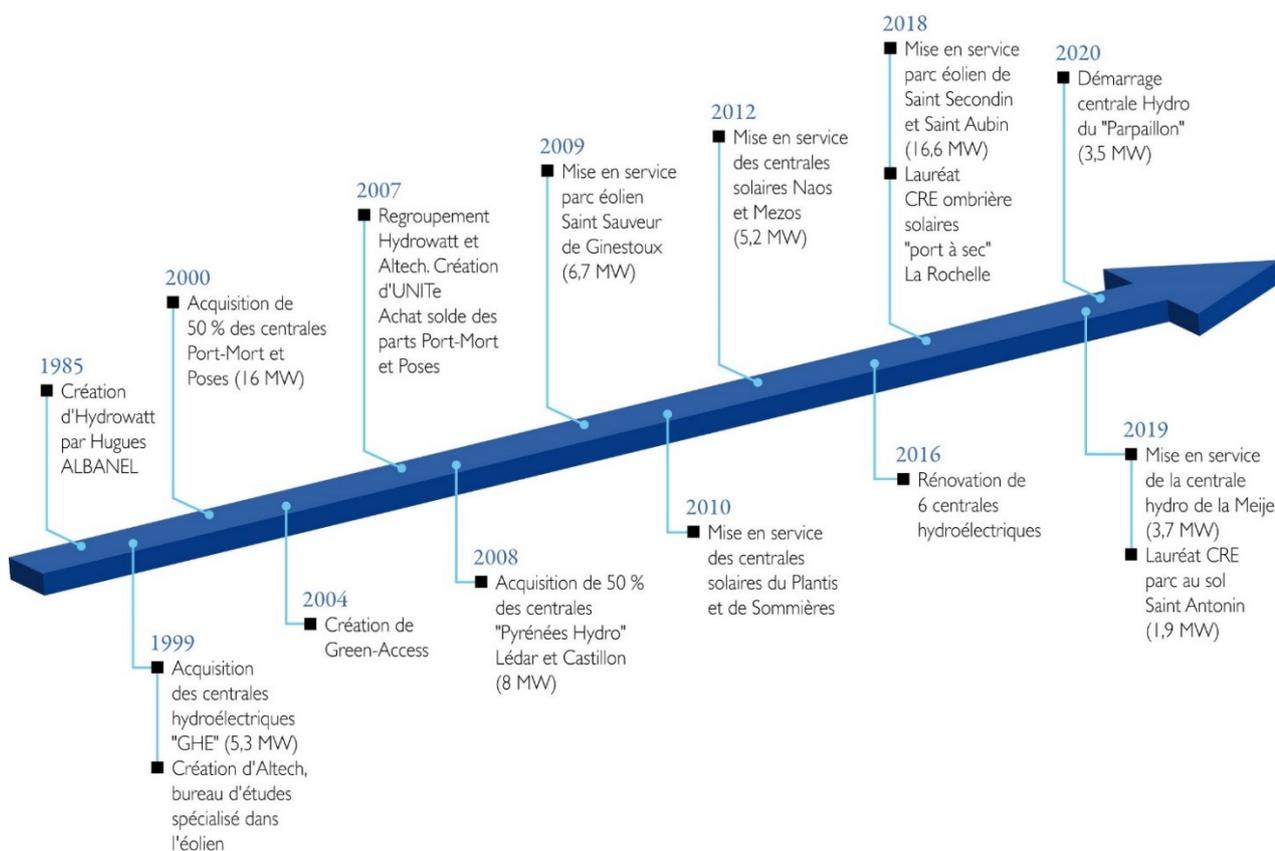
1.2 NOS ATOUTS



Sur le marché de la production d'électricité renouvelable, locale et durable, UNITE bénéficie de nombreux atouts pour poursuivre sa croissance :

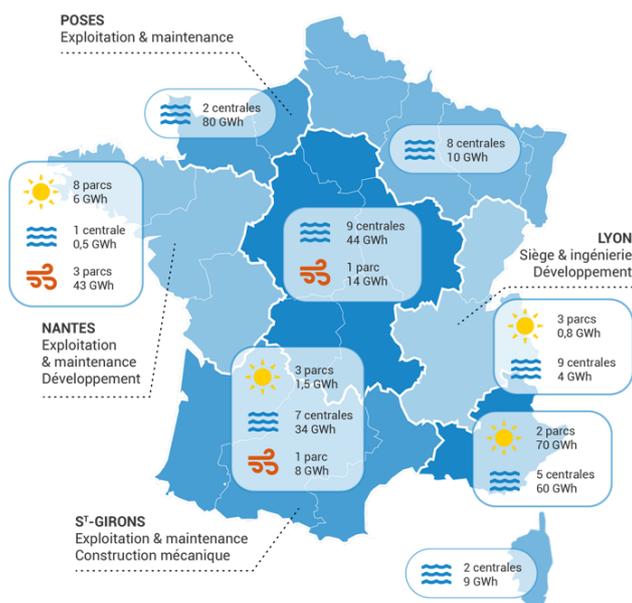
- **35 ans d'expérience** opérationnelle dans les énergies renouvelables
- la **maîtrise de 3 filières** d'électricité renouvelable (Hydroélectricité, Eolien et Photovoltaïque)
- les convictions et les valeurs d'**équipes engagées** dans une activité qui a du sens
- un **ancrage territorial** fort, grâce à des Hommes et des centrales implantées dans plus de 50 communes de France
- l'**agilité** d'un groupe dynamique, à taille humaine

1.3 NOS 35 ANS D'EXPERIENCE



1.4 NOTRE ANCRAGE TERRITORIAL

Le groupe UNITE exploite près de 70 sites de production d'électricité locale et durable, répartis sur plus de 50 communes en France :



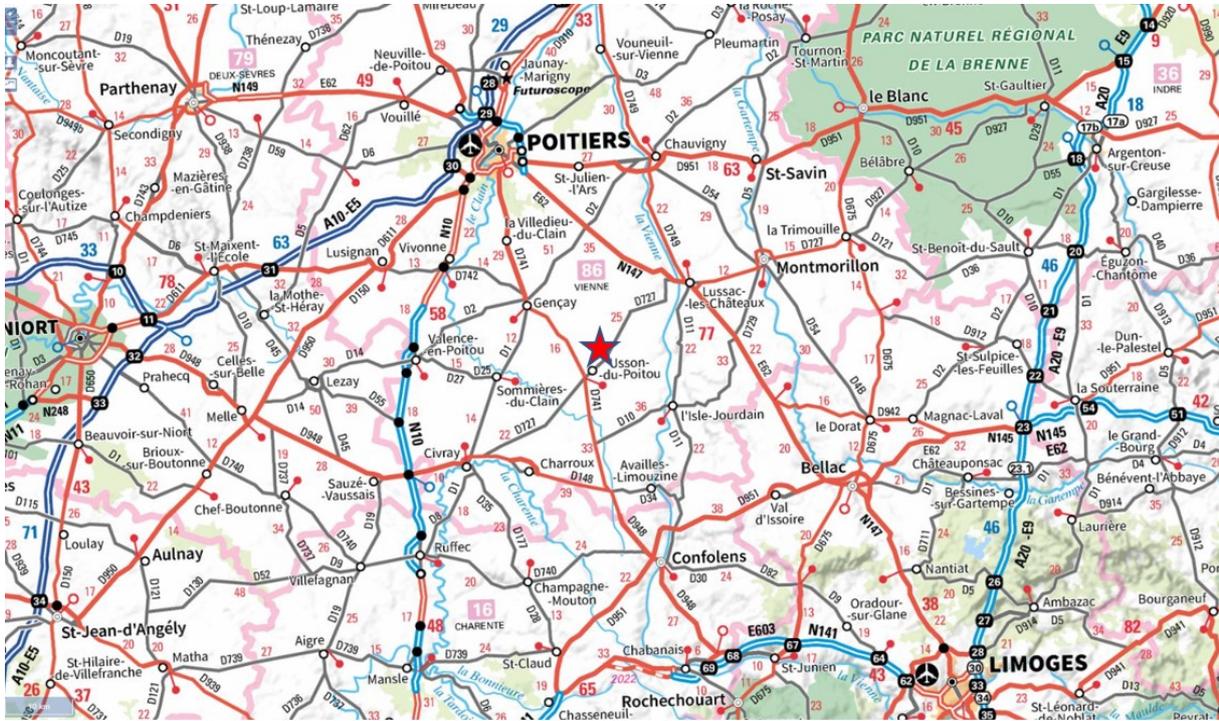
CARTE 1 : ORGANISATION REGIONALE DU GROUPE



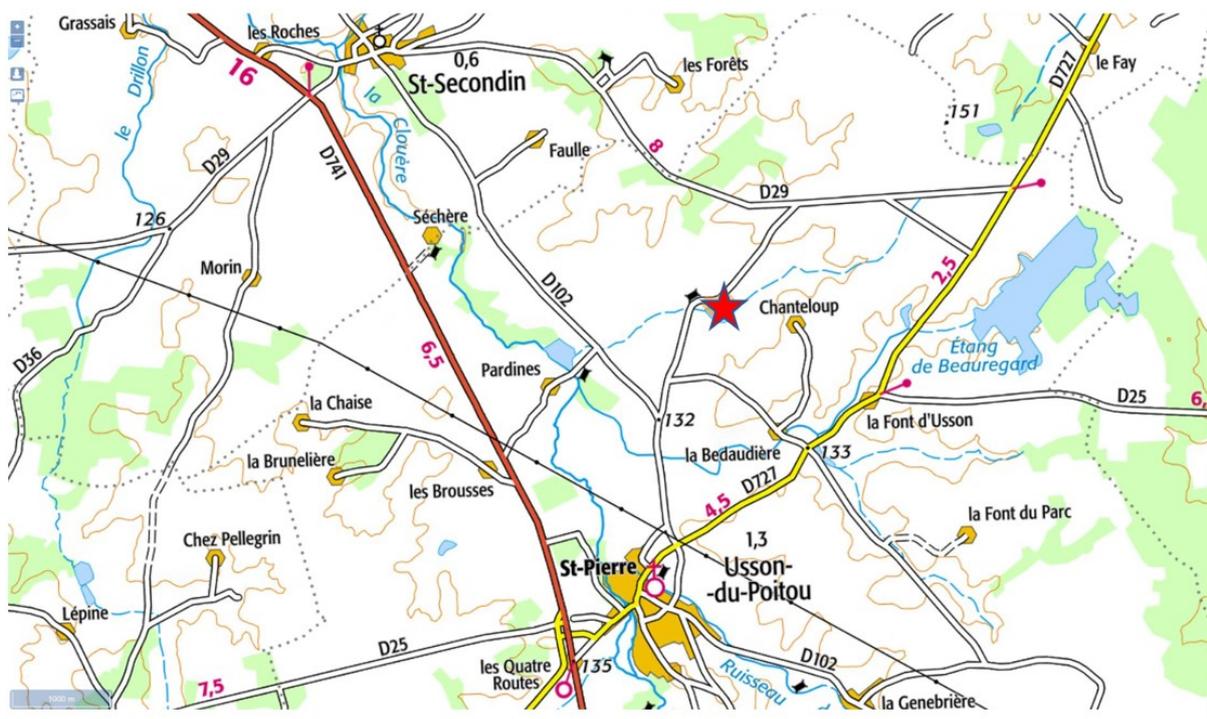
CARTE 2 : LOCALISATION DES CENTRALES DU GROUPE

2. PRESENTATION DES GIBIERS DE BAGNE

2.1 LOCALISATION



CARTE 1 : LOCALISATION DU PROJET A L'ECHELLE DU DEPARTEMENT



CARTE 2 : LOCALISATION DU PROJET A L'ECHELLE COMMUNALE

2.2 L'ELEVAGE DES GIBIERS DE BAGNE

L'élevage des Gibiers de Bagne situé à Usson du Poitou au lieu-dit « La Grande Métairie » a été repris par Monsieur Jérôme LETERTRE en mars 2013.

Monsieur LETERTRE travaille seul sur son exploitation.

Gibiers de Bagne est un élevage extensif indépendant spécialisé dans l'élevage de faisans et de perdrix. Jusqu'à 6000 faisans et 22 000 perdreaux sont élevés annuellement. Les oiseaux sont vendus directement à des associations de chasse et des chasses privés.

La surface de l'exploitation est de 44 745 m² :

Parcelles	Surfaces en m ²
000 AL 67	25 420
000 AL 69	1 176
000 AL 70	3 550
000 AL 71	14 599
Surface totale	44 745 m ²

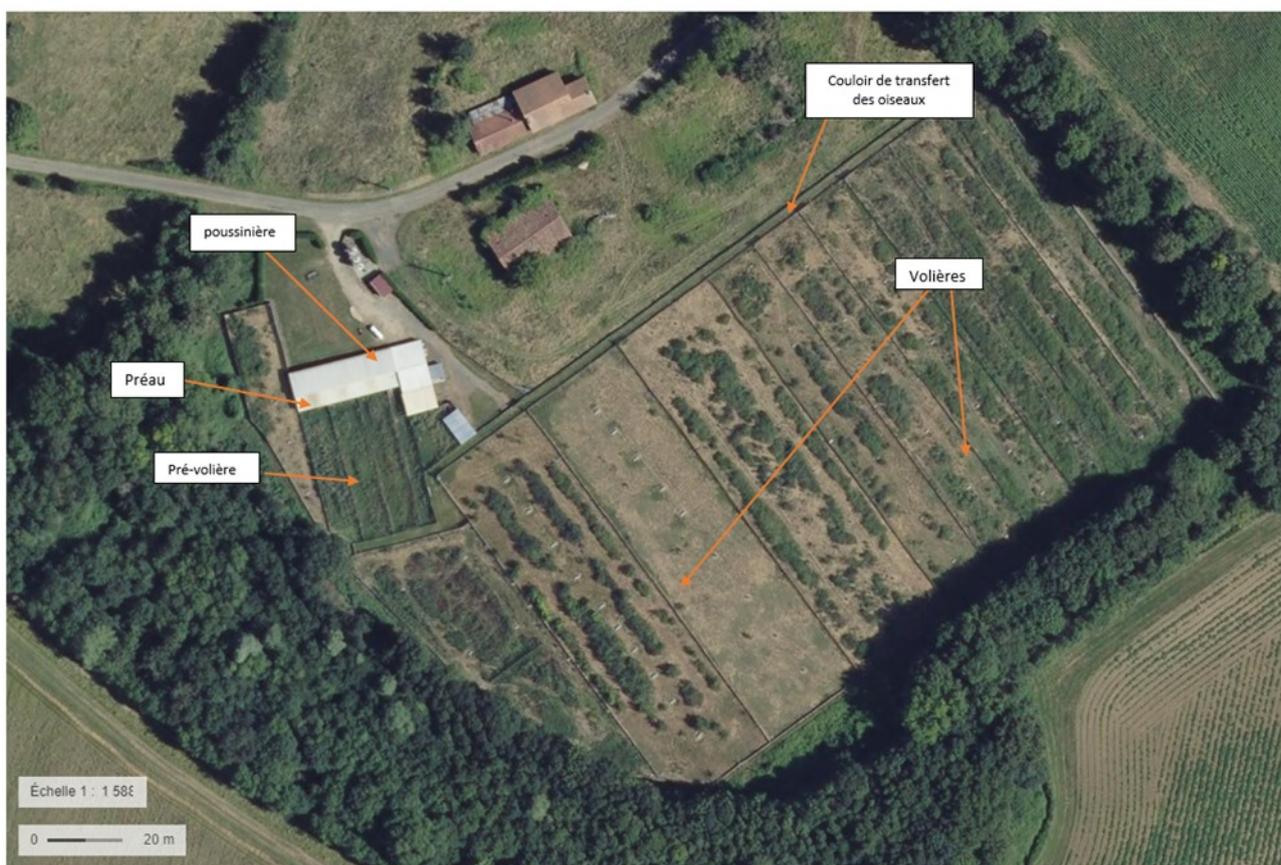


FIGURE 1 IMPLANTATION ACTUELLE DES GIBIERS DE BAGNE (SOURCE GEOPORTAIL)

2.3 FONCTIONNEMENT DE L'EXPLOITATION

2.3.1 Principe d'un élevage de gibier à plume

Les oiseaux sont élevés dans des volières constituées de filets et de grillage. Les filets sont maintenus à plusieurs mètres de hauteur par des poteaux de manière à favoriser le vol des oiseaux dans les volières. La surface d'une volière varie en fonction de l'espèce et de l'âge des oiseaux qui y logent.



PHOTO 1: INTERIEURE D'UNE VOLIERE GIBIERS DE BAGNE (PRISE DE VUE 11/10/2021)

De leur arrivée à 1 jour jusqu'à environ 60 jours, les poussins sont élevés en poussinière, car ils sont encore trop vulnérables pour sortir dehors. Au bout de quelques semaines, pour les acclimater progressivement, ils accèdent à des pré-volières (petites volières), en ayant toujours accès au bâtiment. Quelques semaines plus tard ils sont enfin transférés dans les grandes volières, sans accès au bâtiment, et où ils restent plusieurs mois jusqu'à leur vente.

L'agencement des volières, des pré-volières et des poussinières au sein d'un élevage de gibier est essentiel : l'éleveur cherche à minimiser les interventions, les transferts d'animaux pour limiter le stress des oiseaux et leur contact avec les humains.

La qualité des infrastructures est la clé d'un élevage de gibier de qualité. Permettant de garantir tant le bien-être des animaux que les bonnes conditions de travail des éleveurs. Le maintien des volières de qualité en bon état n'est aisé. En effet, les structures légères des volières sont très vulnérables aux intempéries et à l'usure du temps. Entre deux périodes d'élevage des remises en état sont souvent effectués, et même parfois pendant la période d'élevage. Ces réparations sont coûteuses en temps et en matériel. De plus, si des volières s'abiment et que les oiseaux s'échappent ; ou si des poteaux cèdent et que les filets s'effondrent, les oiseaux peuvent mourir. Ce qui engendre une perte sèche de revenus pour l'éleveur.

2.3.2 Fonctionnement des Gibiers de Bagne

Les poussins arrivent sur l'exploitation à un jour, ils sont revendus à 22 semaines.

Le premier lot arrive fin mars, il est constitué de faisans et de perdreaux. Le 2eme lot suit après 9 semaines soit fin mai (faisans et perdreaux). Le 3eme et dernier lot arrive fin juillet, il est constitué uniquement de faisans.

La poussinière est constituée d'un bâtiment clos et d'un préau, A réception des poussins et pendant environ 10 jours, le bâtiment est maintenu à une température de 37° par un chauffage au gaz à lampes rayonnantes, la température baisse ensuite progressivement jusqu'à 24°. Le bâtiment est ventilé par un système de ventilateurs électriques intégrés dans le mur et par une ventilation naturelle avec des trappes.

Afin de s'adapter à l'extérieur, dans un premier temps les poussins vont avoir accès au préau, tout en gardant la possibilité d'aller et venir dans la poussinière.

Puis les poussins auront accès au pré-volières en conservant l'accès au préau.

Enfin ils seront transférés dans les volières jusqu'à leur départ de l'élevage.

La poussinière est vide à partir de fin septembre.

De janvier à fin mars il n'y a plus d'animaux sur l'exploitation.



PHOTO 2 : VUE A L'ENTREE DES VOLIERES PORTAIL COULOIR DE TRANSFERT (PRISE DE VUE 11/10/2021).

3. PRESENTATION DU PROJET

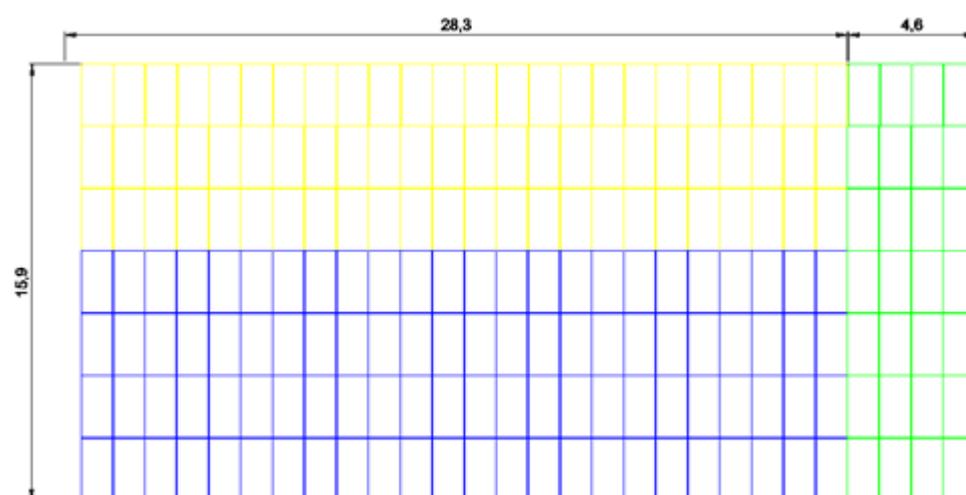
3.1 LA VOLIERE PHOTOVOLTAÏQUE

Le projet consiste en la création de volière avec une structure en acier galvanisé intégrant une couverture partielle de panneaux photovoltaïques au-dessus des filets.

Les abris photovoltaïques espacés les uns des autres soutiendront des filets à 2,5 mètres au point le plus bas et 5,8m au point le plus haut. Le pourtour des volières photovoltaïques est clos par des filets sur les parties hautes et du grillage sur les parties basses sur une hauteur de 2 mètres.

Le projet intègre une poussinière de Jaune : poussinière de 169,8 m² (en jaune), un préau de 267.70 m² (en bleu) une zone de stockage / atelier de 71.5 m². Seul la poussinière et la zone atelier / stockage seront sur dalle béton.

Cet ensemble sera inséré sous l'ombrière en vert sur le plan d'implantation (cf. page suivante)



Implantation volières photovoltaïques Commune de Usson-du-Poitou

Caractéristique de la centrale

Types de modules	LONGI LR5 72 HBD 560 Wc
Types de tables support	Ombrières 7 modules en portrait
Nombre de tables	9 Ombrières
Nombre de modules	7917
Puissance totale	4 433,5 kWc
Inclinaison	12° ou 15°
Orientation	-35° Sud
Angle d'élévation limite	27,5°

Emprises projet

Parcelles dédiées au projet	AL 067, 071, 070, 069
Surface de panneaux	20 745 m ²
Surface au sol couverte par les panneaux	20 235 m ² incliné à 12° 20 038 m ² incliné à 15°
Surface de piste	2311 m ²
Surface du poste de livraison	21 m ²
Surface des postes de transformation	mutualisé avec PDL

LEGENDE

Existant

— Limite parcellaire

A créer

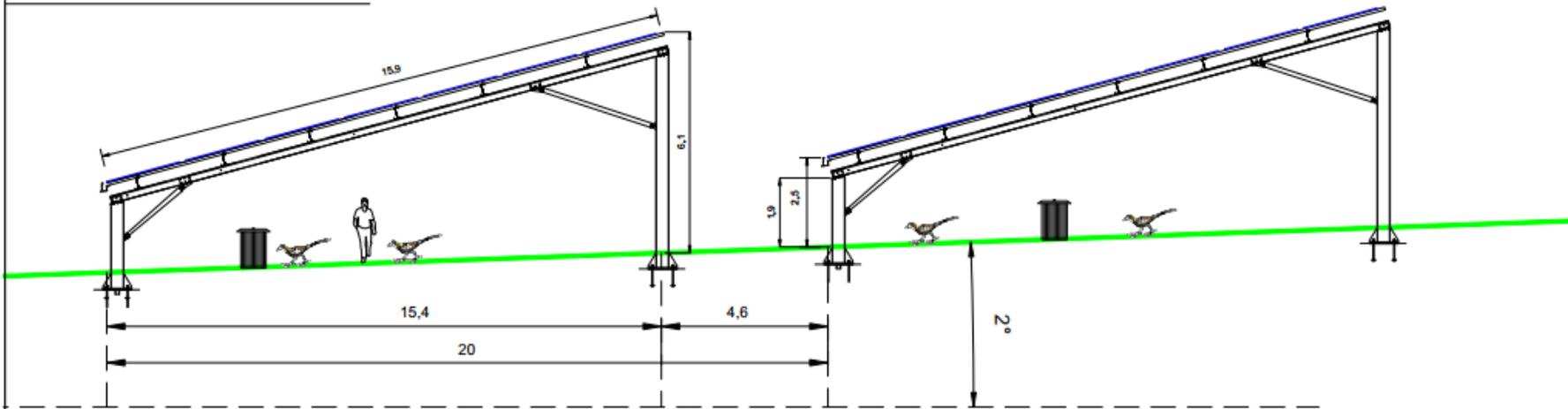
-  Ombrière PV bandée (future poussaïère)
-  Ombrière PV
-  Clôture
-  Piste enherbée
-  Poste de livraison
-  Réserve incendie 63 m³



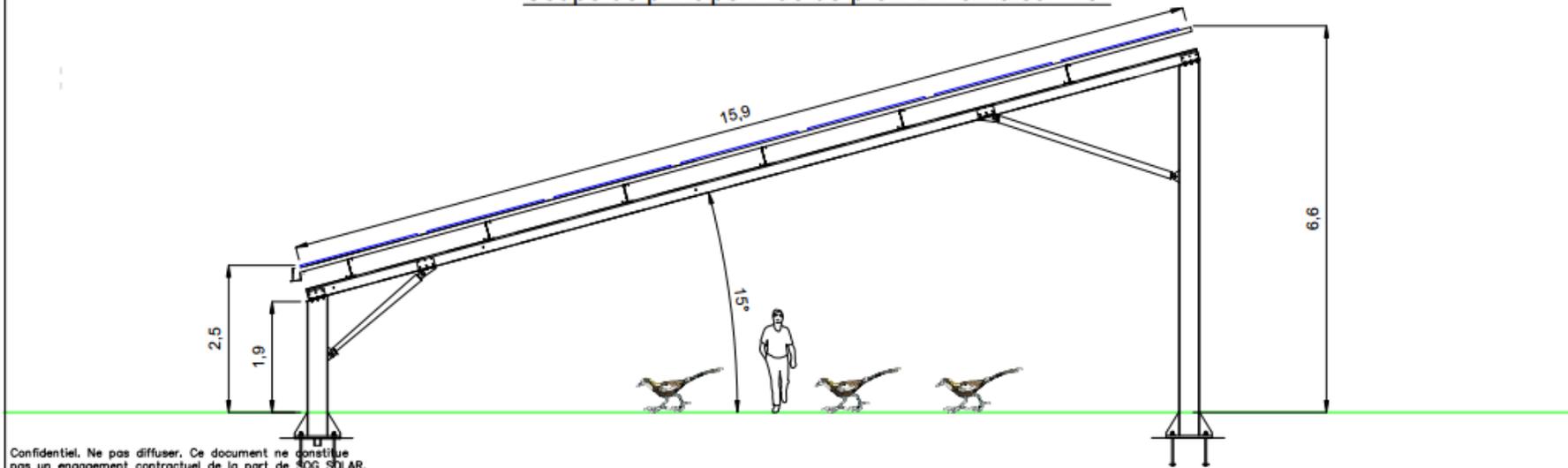
Confidentiel. Ne pas diffuser. Ce document ne constitue pas un engagement contractuel de la part de SOG SOLAR.



Coupe de principe : vue de profil inclinaison 15°



Coupe de principe : vue de profil 2 inclinaison 15°



Confidentiel. Ne pas diffuser. Ce document ne constitue pas un engagement contractuel de la part de SOG SOLAR.

UNITE - Volières Usson-du-Poitou
 Coupes de principe ombrière portique -Scénario 7 modules de rampant

SOG SOLAR
 16 Rue Saint Joseph
 85000
 Moulleron-le-Captf
 Tél: 02 52 43 02 03
 contact@sogsolar.com



FORMAT	A3
DATE	03/01/2021
ECHELLE	1 / xxxxx
VERSION	v2

Pour principe
 Pour consultation
 Pour exécution
 Tel que construit

FOLIO
 1



3.2 AVANTAGES DU PROJET POUR L'EXPLOITANT DES GIBIERS DE BAGNE

Ce projet va permettre de remplacer les volières existantes vétustes et fragiles par des volières plus solides et conçues pour durer dans le temps.

Réduction des coûts d'entretien : Avec une structure plus robuste conçue et dimensionnée pour durer et résister aux aléas climatiques, les volières photovoltaïques ne nécessitent aucun entretien de la part de l'éleveur.

Réduction du risque : Le risque d'effondrement des volières et la mort des oiseaux qui en découle sont ainsi évités. Davantage d'espace dans les volières.

Zones abritées : Les zones couvertes permettront aux oiseaux de s'abriter des intempéries. Les perdrix sont très vulnérables aux intempéries. Il est fréquent que les perdrix présentes dans une volière s'agglutinent les unes aux autres pour se protéger et que bon nombre d'entre elles meurent étouffées. La présence de zones abritées est donc un avantage considérable qui permet d'éviter ce risque de perte.

Pour assurer un plumage correct les faisans ont besoins de lumière et de pluie, l'implantations des nouvelles volières permettra une lumière suffisante, les allées seront suffisamment larges pour que les oiseaux bénéficient de l'eau de pluie sur leur plumage ;

Risques sanitaires (Grippe aviaire) : les volières permettent une meilleure protection, les abreuvoirs seront placés sous les combrières, donc protégés des fientes des animaux migrateurs, et du soleil pour limiter les hausses de températures ;